

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T038

DOMAINE : 8.3 Voirie

**Objet : Raccordement fibre optique**

**Lieu de la demande : N°1 au N°118 Avenue Jean Jaurès**

**Du 24/01/2025 au 03/02/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **AZURCONNECT TECHNOLOGIES – 28 avenue Paul Cézanne – 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE**, pour le compte d'**XP FIBRE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 23 JAN. 2025

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



Le Maire,  
Eric Le Dissès



25T038

# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 23 JAN. 2025

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

N° 1 au N°118 Avenue Jean Jaurès  
13700 Marignane

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE :

## LE PETITIONNAIRE

AZURCONNECT TECHNOLOGIES (M. DA COSTA Manuel)

## Adresse

28 avenue Paul Cezanne 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE

## Tél./FAX

04 84 88 45 00

Mail [m.dacosta@azurconnect.fr](mailto:m.dacosta@azurconnect.fr) [m.berenguer@azurconnect.fr](mailto:m.berenguer@azurconnect.fr)

## POUR LE COMPTE DE

XP FIBRE

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 24/01/2025 au 03/02/2025

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Déploiement fibre optique

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRES DE CHANTIER : LUNDI AU SAMEDI INCLUS

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

20 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION D'UNE CLOTURE DE CHANTIER  
(Plan ci-joint de l'entreprise)

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

BALISAGE DU CHANTIER

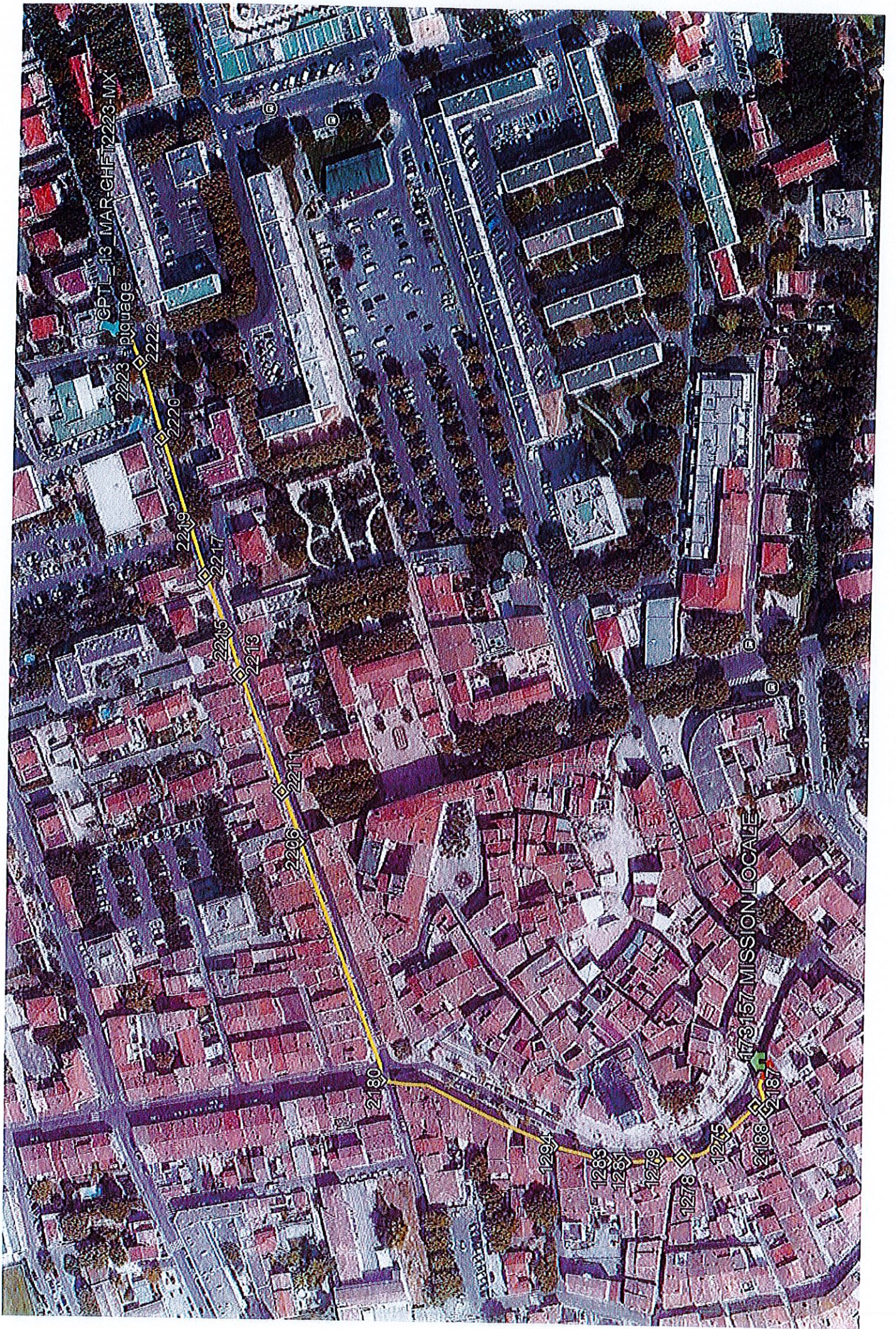
INSTALLATION NACELLE

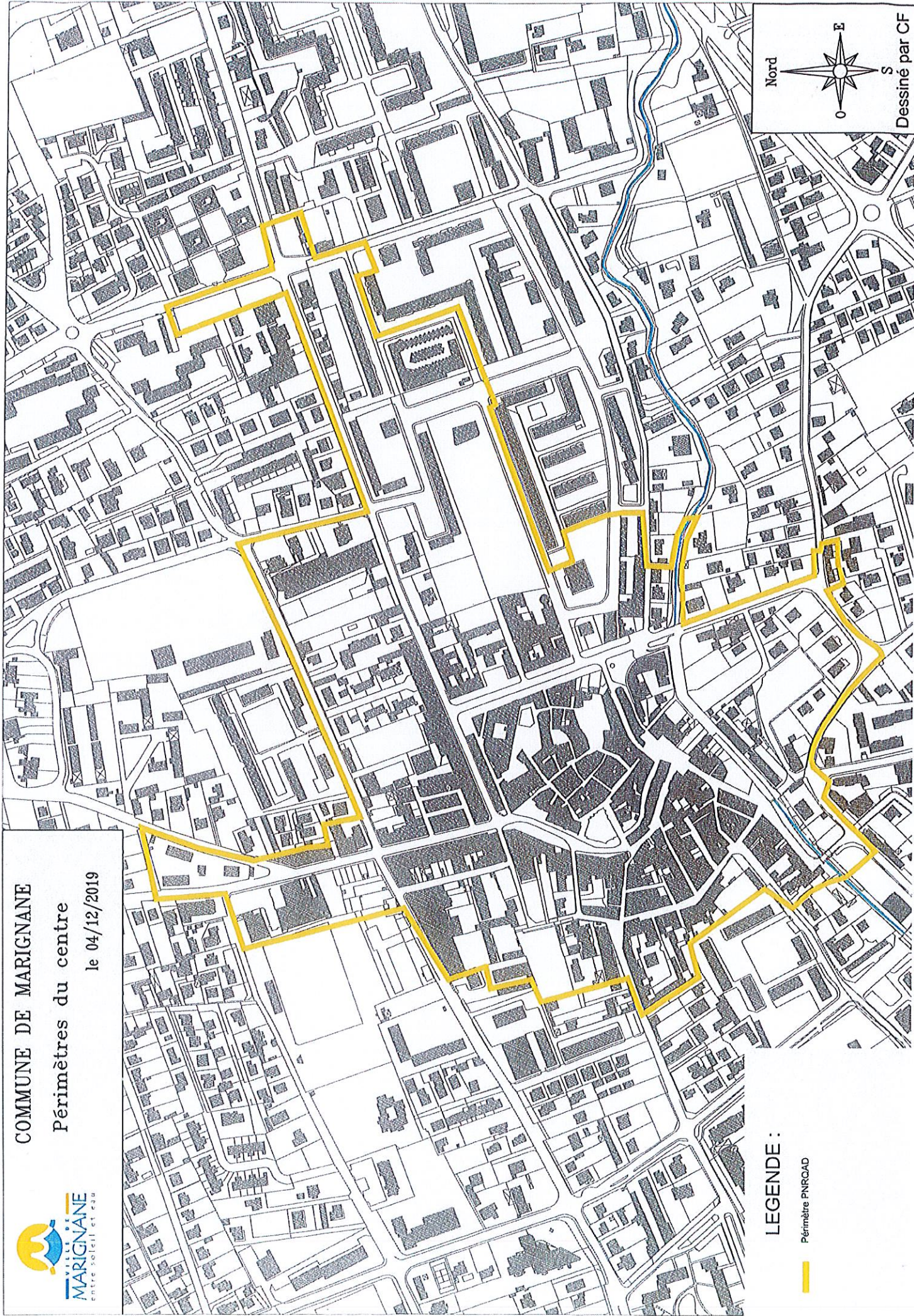
DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Non soumis à accord

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD  
AVIS FAVORABLE

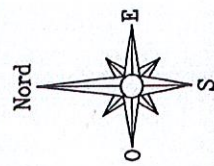
La Directrice Centre Ancien  
PNRQAD  
Cynthia CAVALLI





LEGENDE :

— Périmètre PNRoad



Dessiné par CF